

La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes

Queenie Wong, analyste principale de la recherche

En 2017, la réglementation émanant de tous les paliers de gouvernement a fait peser sur les entreprises canadiennes un coût de 36 milliards de dollars, dont 10 rien que pour la paperasserie. Bien que ce coût soit demeuré stable ces dernières années, il reste trop élevé. Les petites entreprises (moins de 5 employés) sont celles qui subissent le coût le plus lourd par employé – cinq fois plus que celui imposé aux grandes entreprises (100 employés ou plus). L'impact du coût de la réglementation se fait donc ressentir de manière plus prononcée au sein des petites et moyennes entreprises (PME).

Introduction

Depuis 2005, la FCEI évalue les coûts de la réglementation imposée aux entreprises canadiennes de toutes tailles par les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal)¹. Ce bref compte rendu fait le point sur ces coûts et met en lumière leurs répercussions sur la croissance et la productivité des PME.

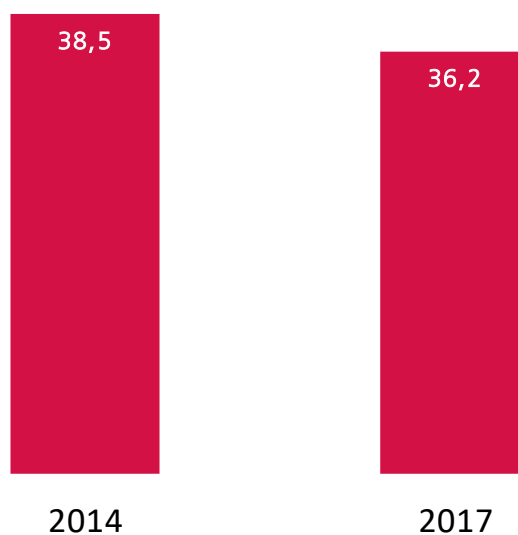
1. Une estimation des coûts a été produite en 2005, en 2008, en 2012 et en 2014. La méthodologie de la recherche est restée essentiellement la même pour permettre de faire des comparaisons avec les années précédentes.

Coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes

Le fardeau de la réglementation et de la paperasserie est le troisième enjeu le plus important pour les PME, derrière le fardeau fiscal global (taxes et impôts), ainsi que la dette et le déficit du gouvernement². Les propriétaires de PME sont largement préoccupés par cette question de paperasserie, et ce, en raison de l'énorme quantité de temps et d'argent qu'ils consacrent au respect de la réglementation. En 2017, le fardeau réglementaire global imposé aux entreprises canadiennes était estimé à 36 milliards de dollars³. Tout comme en 2014, ces coûts demeurent élevés (Figure 1). La comparaison avec les années antérieures aboutit d'ailleurs au même constat⁴.

Figure 1

Coût annuel total de la réglementation pour les entreprises canadiennes (en milliards de dollars de 2017)



Source : Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie réalisés par la FCEI en 2017 (n = 7 823) et en 2014 (n = 8 867).

2. FCEI, sondage *Les opinions de nos membres n° 80*, janvier-juin 2017 (n = 14 916).

3. Pour connaître le coût total de la réglementation par province, voir le Tableau A1 à l'Annexe A.

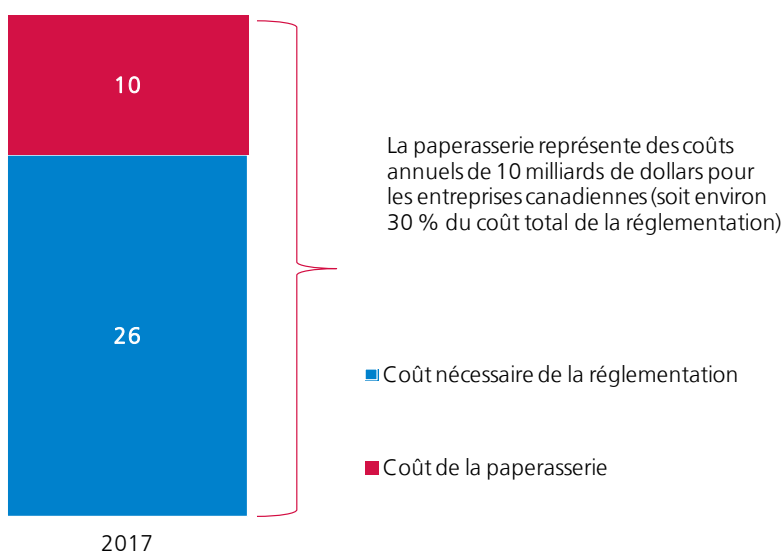
4. Le coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes s'élevait à 35 milliards de dollars en 2005 et en 2008, et à 33 milliards en 2012 (après ajustement à l'inflation).

Coût de la paperasserie pour les entreprises canadiennes

La paperasserie englobe aussi bien la réglementation excessive et inutile (p. ex. des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que le piètre service à la clientèle des divers paliers de gouvernement. À titre d'exemple, un formulaire gouvernemental excessivement long à remplir ou un permis superflu sont considérés comme de la paperasserie. Selon les propriétaires d'entreprise, ce fardeau administratif représente environ 30 % des coûts totaux de la réglementation⁵, soit 10 milliards de dollars sur un coût annuel total de la réglementation évalué à 36 milliards (Figure 2).

Figure 2

Coût de la paperasserie pour les entreprises canadiennes (en milliards de dollars de 2017)



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie réalisé par la FCEI en 2017 (n = 7 823). La marge d'erreur est de $\pm 1,1$ %, 19 fois sur 20.

La réglementation est un lourd fardeau, particulièrement pour les PME

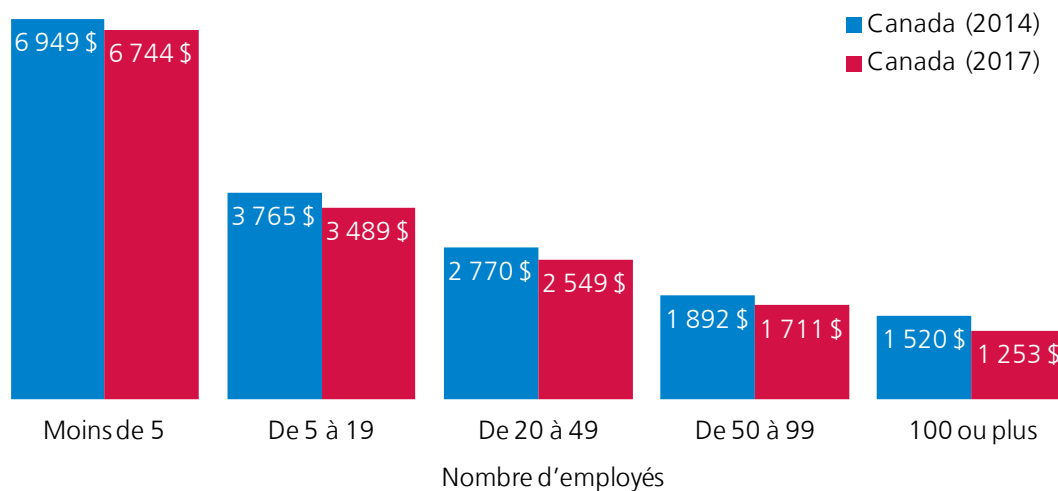
Les PME admettent d'emblée qu'une certaine forme de réglementation est nécessaire pour un bon fonctionnement des affaires. Cependant, pour s'y conformer, elles assument des coûts annuels par employé nettement plus élevés que ceux des grandes entreprises (Figure 3). En 2017, le coût de la réglementation par employé s'est élevé à 6 744 \$ pour les entreprises comptant moins de 5 employés, soit plus de cinq fois le coût assumé par les entreprises comptant au moins 100 employés (1 253 \$). La comparaison des données de 2014 avec celles de 2017 révèle peu de changement au niveau du coût de la réglementation par employé, peu importe la taille de l'entreprise. Cela montre que l'impact d'une réglementation mal conçue,

5. FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2017 (n = 7 823).

inutile ou trop abondante plombe davantage les PME, qui disposent d'une capacité moindre à absorber ces coûts.

Figure 3

Coût annuel moyen de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en \$ de 2017)



Remarque : Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

Source : Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie réalisés par la FCEI en 2017 (n = 7 823) et en 2014 (n = 8 867).

Détails des coûts de la réglementation par employé

Le coût annuel de la réglementation pour les entreprises comprend les coûts salariaux, les honoraires des professionnels (p. ex. ceux des comptables), les dépenses obligatoires pour les équipements spéciaux et les rénovations, ainsi que les pertes causées par les retards administratifs.

Les coûts salariaux comprennent le temps que les propriétaires d'entreprise et les employés consacrent à la conformité aux règlements (p. ex. remplir des formulaires). Par employé, les coûts salariaux constituent la part la plus importante du coût de la réglementation pour une PME (Figure 4). À titre d'exemple, les coûts salariaux pour les entreprises comptant moins de 5 employés représentent 4 520 \$ du coût total de la réglementation par employé (6 744 \$).

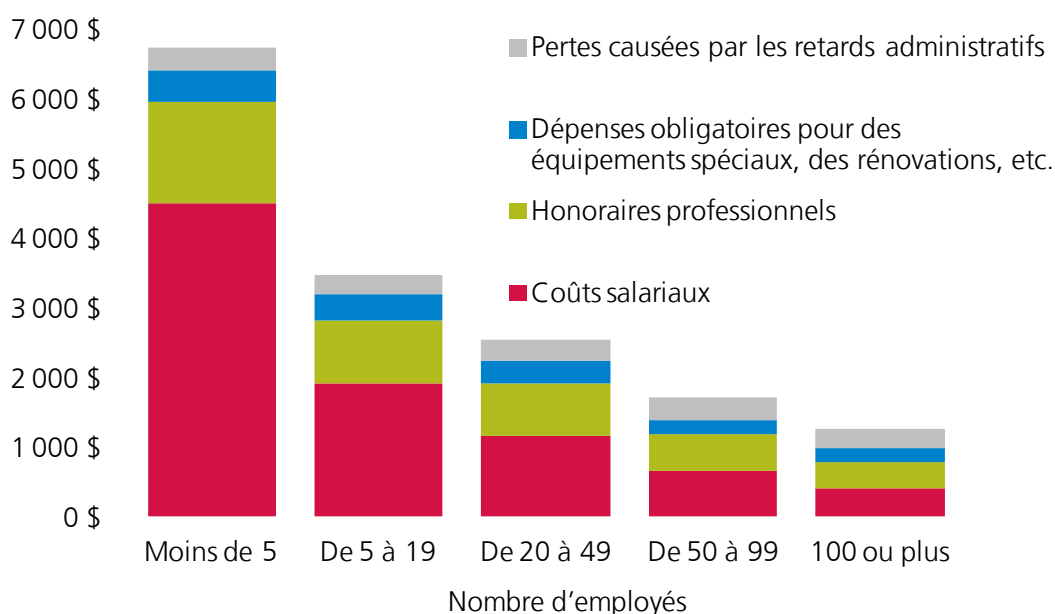
Les coûts salariaux liés à la conformité réglementaire varient en fonction de la taille de l'entreprise. Ils représentent les deux tiers du coût par employé pour les plus petites entreprises (moins de 5 employés), contre seulement un tiers pour les plus grandes (100 employés ou plus).

Les honoraires professionnels (p. ex. les honoraires comptables) constituent la deuxième composante en importance des coûts par employé de la réglementation imposée aux PME. On constate que le montant par employé de ces dépenses diminue au fur et à mesure que la taille de l'entreprise augmente.

Les pertes causées par les retards administratifs (p. ex. l'octroi tardif d'un permis gouvernemental) et les dépenses obligatoires engagées pour se conformer à la réglementation (p. ex. rénovations exigées à la suite d'une inspection gouvernementale) sont relativement stables, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Figure 4

Détails des coûts de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2017)



Remarque : Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie réalisé par la FCEI en 2017 (n = 7 823) et sur des données de Statistique Canada.

Nombre d'heures consacrées à la conformité réglementaire

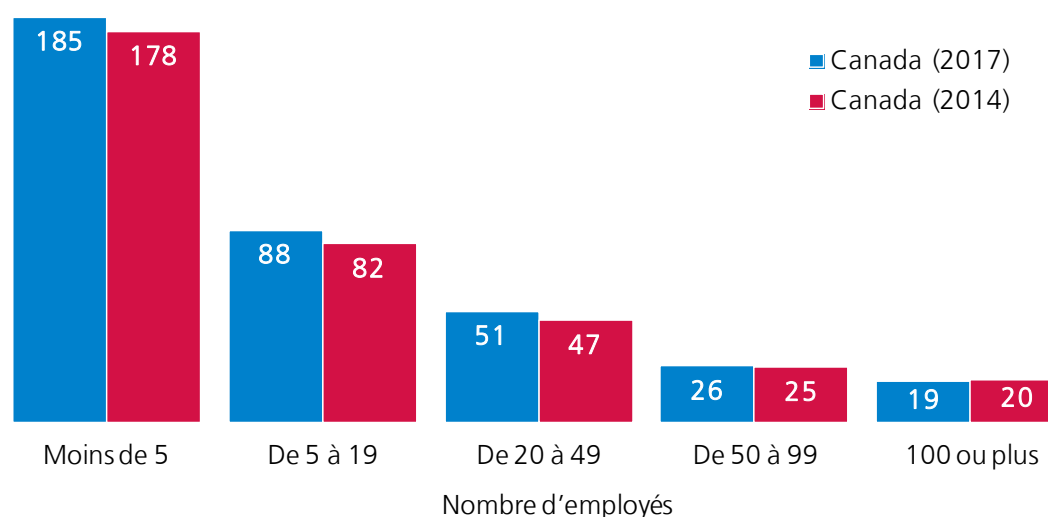
Les PME consacrent aussi plus de temps par employé à la conformité réglementaire que ne le font les grandes entreprises. En 2017, les entreprises de moins de 5 employés ont consacré 178 heures par employé pour se conformer à la réglementation, contre seulement 20 heures par employé pour les entreprises de 100 employés et plus (Figure 5). C'est ainsi qu'une entreprise comptant 4 employés consacre l'équivalent de 713 heures par an à la conformité réglementaire⁶. Comme les coûts salariaux représentent l'essentiel des dépenses des petites entreprises en matière de conformité, les initiatives gouvernementales visant à réduire le temps consacré à la gestion de la conformité à la réglementation (p. ex. formulaires condensés et simplifiés) sont cruciales pour alléger le coût de la conformité imposé aux PME.

6. En 2017, une entreprise de 4 employés devait consacrer 713 heures par an et par employé pour se conformer à la réglementation.

Entre 2014 et 2017, le nombre d'heures par employé consacré à la gestion de la conformité à la réglementation a légèrement diminué pour les entreprises comptant moins de 100 employés, mais il demeure trop élevé. Cette gestion imposée est un irritant majeur pour les PME. Il ne faut pas perdre de vue que les propriétaires de PME font plus d'heures que l'employé moyen⁷. Ils assument de surcroît de nombreuses responsabilités lorsqu'ils doivent laisser leur travail de côté pour régler des questions de conformité, ils ont moins de temps à leur disposition pour faire croître leur entreprise, servir leurs clients et former leurs employés. Tout le monde perd au change.

Figure 5

Heures moyennes consacrées chaque année à la réglementation, par employé, selon la taille de l'entreprise



Source : Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie réalisés par la FCEI en 2017 (n = 7 823) et en 2014 (n = 8 867).

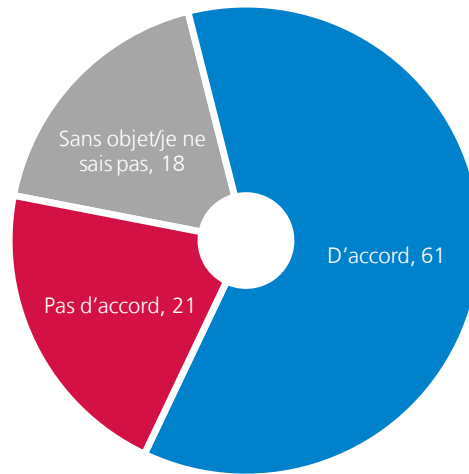
Remarque : Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

La paperasserie nuit à la croissance et à la productivité des PME

Le fait de devoir consacrer temps et argent à la conformité et à la paperasserie freine nettement la croissance des PME. En effet, environ trois propriétaires de PME sur cinq considèrent que l'excès de règlements les décourage de faire croître leur entreprise (Figure 6).

7. Les données de 2017 de l'Enquête sur la population active (CANSIM 282-0028) de Statistique Canada montrent que les propriétaires d'entreprise travaillent un plus grand nombre d'heures par semaine que les salariés.

Figure 6

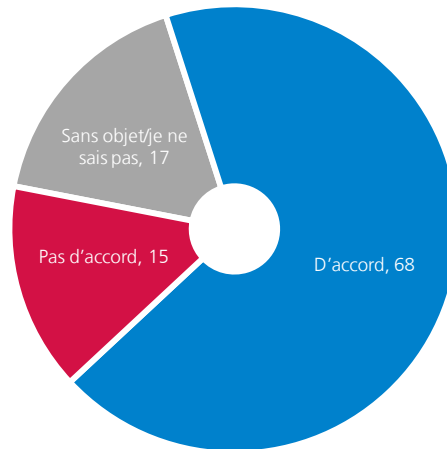
**L'excès de règlements me décourage de faire croître mon entreprise
(% des réponses)**

Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2017 (n = 7 823).

Plus des deux tiers des propriétaires de PME jugent que l'excès de règlements réduit beaucoup la productivité de leur entreprise (Figure 7). La paperasserie limite la productivité, puisque les propriétaires ont moins d'argent à investir dans leur entreprise (p. ex. pour acheter des équipements neufs, des logiciels, etc.) et moins de temps pour la gérer. De plus, tout le temps que les employés perdent à gérer la conformité à des règlements excessifs pourrait être investi dans les activités productives de l'entreprise.

Figure 7

L'excès de règlements réduit beaucoup la productivité de mon entreprise (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2017 (n = 7 823).

Conclusion et recommandations

Le coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes s'est élevé à 36 milliards de dollars en 2017, un montant demeuré relativement stable comparé aux années précédentes. Compte tenu de son impact à géométrie variable en fonction de la taille des entreprises, la réglementation et la paperasserie restent une préoccupation majeure des PME sur le plan des coûts implicites. Dans le contexte économique actuel, la réduction du fardeau administratif représente une mesure efficace pour stimuler la croissance des entreprises, favoriser la création d'emplois et accroître la productivité. Ainsi, les mesures gouvernementales visant à alléger le fardeau réglementaire global peuvent se traduire concrètement par des économies de temps et d'argent pour les PME. Ces économies peuvent être réinvesties dans l'entreprise avec tous les effets bénéfiques que cela suppose.

Pour alléger le fardeau administratif imposé aux PME, la FCEI recommande donc à tous les paliers de gouvernement de prendre les mesures suivantes :

1. Évaluer le fardeau de la réglementation.
2. Institutionnaliser l'évaluation de ce fardeau en informant régulièrement le public à son sujet.
3. Imposer des contraintes aux autorités de réglementation.
4. Faire de l'obligation de rendre compte de la réglementation une priorité politique en nommant un ministre responsable de ce portefeuille.
5. S'assurer que la réglementation en vigueur ou projetée est communiquée adéquatement aux intéressés.

6. Mettre l'accent sur les domaines qui rapporteront le plus sur le plan économique.
7. Examiner attentivement la nécessité de tout nouveau règlement et son impact sur les PME.
8. Faire preuve de souplesse en matière de conformité et donner des lignes directrices simples et des exemples de ce qui est conforme et de ce qui ne l'est pas.
9. Améliorer le service à la clientèle des gouvernements.
10. Responsabiliser davantage les autorités de réglementation en leur faisant, par exemple, porter la responsabilité de la rapidité du service et de la communication des directives.

Références

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE, sondage *Réglementation et paperasserie*, 2017.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE, sondage *Réglementation et paperasserie*, 2014.

JONES, Laura, et coll. *Rapport sur la paperasserie au Canada 2015*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2015.

JONES, Laura, et coll. *Rapport sur la paperasserie au Canada – Étude comparative entre le Canada et les États-Unis*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2013.

JONES, Laura, et coll. *La prospérité ligotée par une réglementation excessive*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2010.

JONES, Laura, et coll. *Dossier « R » : La prospérité ligotée par une réglementation excessive*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2005.

STATISTIQUE CANADA. *Tableau CANSIM 281-0042, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), emploi pour l'ensemble des salariés*, 2017. En ligne : <<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2040102>>

STATISTIQUE CANADA. *Tableau CANSIM 282-0012, Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la catégorie de travailleur*, 2017. En ligne : <<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=2820012&pattern=labour+force+incorporated&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=1&p2=-1>>

STATISTIQUE CANADA. *Tableau CANSIM 282-0028. Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le total et la moyenne des heures habituellement et effectivement travaillées*, 2017. En ligne : <<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2040102>>

STATISTIQUE CANADA. *Tableau CANSIM 282-0044. Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), rémunération hebdomadaire moyenne (incluant le temps supplémentaire) pour l'ensemble des salariés*, 2017. En ligne : <<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2040102>>

STATISTIQUE CANADA. *Tableau CANSIM 326-0020. Indice des prix à la consommation (IPC)*, 2017. En ligne : <<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=3260020&lang=fra&retrLang=fra>>

STATISTIQUE CANADA. *Tableau CANSIM 180-0003. Statistiques financières et fiscales des entreprises*, 2017. En ligne : <<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2040102>>

Annexe A – Coût total de la réglementation par province

Tableau A1 – Coût total de la réglementation par province, en 2014 et en 2017 (en millions de dollars de 2017)

	2014	2017
Colombie-Britannique	5 369 \$	5 327 \$
Alberta	4 793 \$	4 464 \$
Saskatchewan	1 158 \$	1 136 \$
Manitoba	1 266 \$	1 186 \$
Ontario	15 322 \$	15 084 \$
Québec	8 411 \$	6 894 \$
Nouveau-Brunswick	660 \$	661 \$
Nouvelle-Écosse	865 \$	808 \$
Île-du-Prince-Édouard	139 \$	142 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	517 \$	451 \$
Canada	38 500 \$	36 153 \$

Source : Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie réalisés par la FCEI en 2017 (n = 7 823) et en 2014 (n = 8 867).

Remarques : Les données de l'Île-du-Prince-Édouard sont fondées sur les moyennes nationales pour les éléments de coût, étant donné la petite taille de l'échantillon.

Annexe B – Méthodologie et autres remarques

Le sondage sur la réglementation de la FCEI a été mené de juin à septembre 2017. Au total, 7 823 propriétaires de PME au Canada y ont participé, ce qui correspond à une marge d'erreur de 1,1 %, 19 fois sur 20.

Pour estimer les coûts de la réglementation à l'échelle du pays, les données suivantes, fondées sur les réponses de 5 838 chefs d'entreprise, ont été utilisées après filtrage et exclusion des aberrations. Les chiffres tiennent compte des données suivantes :

- ▶ Heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives liées à la conformité à la réglementation et à d'autres activités connexes (lecture, formation, vérification, temps passé en compagnie des comptables et des avocats). Ces coûts sont désignés par (h).
- ▶ Montant annuel des honoraires de professionnels (comptables, avocats, consultants) nécessaires à la mise en conformité avec la réglementation, ainsi que des rénovations et de l'équipement justifiés uniquement par la conformité à la réglementation. Ces coûts sont désignés par (f).
- ▶ Coût des ventes perdues en raison de retards ou de restrictions réglementaires. Ces coûts sont désignés par (s).

L'estimation des coûts de la réglementation au Canada a été calculée à partir des données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) réalisée par Statistique Canada en 2016 et qui est axée sur les documents administratifs sur la paie (T4). Pour estimer le nombre total d'employés au Canada, les données de l'EERH ont été utilisées en conjonction avec celles de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2016. L'EERH comprend uniquement les entreprises comptant des employés et des travailleurs autonomes qui ont une entreprise constituée en société. Pour tenir compte des travailleurs autonomes n'ayant pas d'entreprise constituée en société (employant des salariés ou pas), nous avons utilisé les données de l'EPA. Même si l'EPA comprend des données sur les employés, nous avons préféré nous reporter à l'EERH, car elle contient des données plus fiables sur les revenus et l'emploi. Nous avons également supposé que tous les travailleurs autonomes n'ayant pas d'entreprise constituée en société appartenaient à la première catégorie de taille (moins de 5 employés), étant donné que la plupart des entreprises non constituées en société sont soit des entreprises individuelles, soit des sociétés de personnes.

Le calcul des taux de salaire horaire des employés canadiens (w) est basé sur les données provenant de l'EERH et de l'EPA. Les taux de salaire horaire des employés du secteur privé se basent sur les gains hebdomadaires moyens de l'EERH par taille d'entreprise et le nombre d'heures moyennes travaillées par semaine (pour tous les emplois) de l'EPA par province. Les données de l'EERH pour les secteurs d'activité faisant principalement partie du secteur public (services publics, éducation, santé, administration publique) ont été exclues.

L'équation de base utilisée pour le calcul du coût total annuel de la réglementation pour les entreprises de notre échantillon est :

Heures (h) × salaires (w) × 52 + honoraires professionnels et dépenses nécessaires (f) + coût net des ventes perdues (s).

Nous avons estimé que les employés et les employeurs consacrent chaque semaine au moins une heure à la paperasse. Et nous avons estimé que le nombre total d'heures consacrées à la paperasse par employé était inférieur à 30 par semaine.

Les dépenses requises au cours des trois dernières années ont ensuite été divisées par 3 pour obtenir les dépenses annuelles requises. Les honoraires professionnels et les dépenses en équipement ont été limités pour être égaux ou inférieurs à 5 000 \$ par employé et par année. Selon les résultats du sondage de la FCEI, 41,7 % des répondants ont noté un impact minime sur les ventes (pertes de 5 % ou moins pour les ventes hebdomadaires) en raison des retards causés par la réglementation. Ils ont été 14,3 % à évoquer un impact important sur les ventes (pertes de 6 % ou plus pour les ventes hebdomadaires), donnant lieu à une marge de ventes perdues de 1,9 %. Le coût net des ventes perdues en raison des retards liés à la réglementation a ensuite été calculé en multipliant la marge de ventes perdues (tirée des résultats du sondage) par les salaires annuels versés aux employés des entreprises sondées, et par le ratio bénéfice net total national/total national des salaires des entreprises en 2015, publié dans « Statistiques financières et fiscales des entreprises » de Statistique Canada.

L'échantillon du sondage a été divisé en cinq catégories. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

n_1 = moins de 5 employés

n_2 = 5-19 employés

n_3 = 20-49 employés

n_4 = 50-99 employés

n_5 = 100 employés ou plus

Nous pouvons ainsi estimer le coût de la réglementation par employé (CE) selon la taille des entreprises en utilisant l'équation générale suivante :

$$CE = \sum [(h_{ij} \times w_{ij}) \times 52 + f_{ij} + s_{ij}] / \sum e_{ij}$$

Sachant que :

i = la x entreprise sur un total de 5 838 cas

j = taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

h_{ij} = heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

w_{ij} = taux de salaire horaire moyen dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

f_{ij} = montant annuel consacré aux honoraires et aux dépenses nécessaires liées à la conformité à la réglementation dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

s_{ij} = coût des pertes en ventes nettes annuelles pour l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

e_{ij} = nombre d'employés dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

Afin de déterminer le coût total pour l'ensemble des entreprises canadiennes, nous avons multiplié le coût national par employé pour chaque catégorie de taille d'entreprise (CE) par le nombre total d'employés au Canada travaillant pour des entreprises de cette taille. Nous avons additionné les coûts des règlements pour les cinq catégories de taille afin d'obtenir une estimation du coût total (CT).

$$CT = \sum (CE_j \times N_j)$$

Sachant que :

j = taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

CE_j = coût de la réglementation par employé pour la catégorie j

N_j = nombre total d'employés au Canada qui travaillent pour des entreprises de catégorie j

Les coûts totaux de la réglementation à l'échelle provinciale ont été calculés de manière semblable, en utilisant les coûts provinciaux par employé pour chaque taille d'entreprise. Cependant, dans le cas où nous ne disposons pas de données suffisantes (moins de 20 répondants) pour une catégorie de taille d'entreprise, les coûts nationaux ont été utilisés au lieu des coûts provinciaux par employé. Les chiffres de l'emploi à l'échelle provinciale pour des secteurs donnés ont dû faire l'objet d'une estimation en raison de la suppression de données dans l'EERH.

Traitement de l'inflation

Le coût total de la réglementation pour 2014 a été converti en dollars de 2017 d'après l'Indice des prix à la consommation (IPC) annuel publié par Statistique Canada (CANSIM, tableau 326-0020). Aux niveaux provincial et national, l'IPC de 2017 correspond à la moyenne de l'IPC relevée mensuellement depuis le début de l'exercice, qui est disponible pour la période s'étalant de janvier à juin (CANSIM, tableau 326-0020).

Autres remarques

Comme l'estimation des coûts à l'échelle provinciale se base sur les coûts provinciaux par employé et les chiffres de l'emploi provincial, la somme des coûts provinciaux ne correspond pas à l'estimation des coûts à l'échelle nationale. Les estimations provinciales ont donc été ajustées proportionnellement afin de rectifier cette situation. Bien que les territoires ne soient pas présentés séparément, les

Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon ont été inclus dans l'estimation des coûts à l'échelle nationale.

Il existe évidemment des coûts supplémentaires liés à la conformité réglementaire, mais ils sont difficiles à quantifier. Étant donné que le présent exposé n'en tient pas compte, l'estimation des coûts à l'échelle nationale peut être considérée comme prudente. Si les coûts supplémentaires étaient inclus dans le calcul au lieu d'en être exclus, ils augmenteraient encore plus les estimations actuelles. Par exemple, les coûts liés aux pertes d'innovation, de productivité et d'activité économique, dues à des réglementations excessives et inefficaces, ne sont pas mentionnés dans ce rapport, mais ils alourdissent grandement le fardeau réglementaire.

RÉSULTATS : Réglementation et paperasserie

Méthode d'enquête : Web et courrier – Mandat 267
 Période de sondage : 1 juin – 19 septembre 2017
 Date de la mise en tableaux : 19 septembre 2017
 Total des réponses : 7,823

% des réponses :

1. Quels règlements MUNICIPAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les questions pertinentes)

- 25,2 Licences et permis commerciaux
- 42,4 Permis de construction et de rénovation
- 11,5 Règlements sur le stationnement
- 19,2 Déchets et recyclage
- 7,7 Eaux usées et émissions atmosphériques
- 24,9 Évaluations foncières (peuvent aussi relever du gouvernement provincial)
- 20,9 Utilisation et aménagement des terrains
- 20,9 Réglementation sur l'affichage
- 53,0 Impôt foncier et taxes d'affaires (lorsqu'il y a lieu)
- 9,6 Vente à l'administration municipale (approvisionnement)
- 6,4 Autre (veuillez préciser)

2. Quels règlements PROVINCIAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les questions pertinentes)

- 50,6 Normes du travail/d'emploi
- 61,7 Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail
- 32,3 Inscription des entreprises et exigences en termes de déclaration
- 56,9 Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée
- 22,3 Autres règles fiscales
- 6,1 Protection des consommateurs
- 12,0 Inspections et permis liés à la salubrité
- 15,3 Environnement (p. ex. agriculture et industrie agroalimentaire, énergie, déchets et recyclage)
- 26,2 Finances (p. ex. assurances, valeurs mobilières, services bancaires)
- 4,0 Alcool et tabac
- 4,9 Inspection des aliments et des restaurants (peut aussi relever de l'administration municipale)
- 7,7 Vente au gouvernement (approvisionnement)
- 4,8 Autre (veuillez préciser)

3. Quels règlements FÉDÉRAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les questions pertinentes)

- 65,9 Taxes sur la masse salariale (RPC/RRQ, AE)
- 41,9 Relevé d'emploi (RE)
- 65,1 Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH)
- 63,0 Impôt sur le revenu (des particuliers et des sociétés)
- 17,7 Règles sur le commerce et les frontières (p. ex. exportation, importation, formalités administratives)
- 0,7 Pêches
- 4,6 Agriculture
- 4,4 Immigration et citoyenneté (p. ex. délais de traitement des demandes)
- 10,2 Environnement (p. ex. pollution et déchets, nature, science et technologie)
- 9,8 Transports
- 22,4 Enregistrement des entreprises et exigences en termes de déclaration
- 29,9 Statistique Canada (p. ex. sondages)
- 6,8 Vente au gouvernement (approvisionnement)
- 2,1 Autre (veuillez préciser)

4. Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que le gouvernement fédéral, votre gouvernement provincial et votre administration municipale sont réellement déterminés à réduire le fardeau administratif? (Sélectionnez une réponse pour chaque ligne)

	Très convaincu	Plutôt convaincu	Pas très convaincu	Pas du tout convaincu	Je ne sais pas
Gouvernement fédéral	0,7	9,9	34,0	51,3	4,1
Gouvernement provincial	0,8	9,1	30,9	55,0	4,2
Administration municipale	1,4	14,4	31,1	46,4	6,7

5. En tenant compte de tous les règlements auxquels votre entreprise est assujettie (main-d'œuvre, taxes et impôts, santé et sécurité, règlements sectoriels, etc.), combien d'heures votre personnel et vous-même passez-vous chaque semaine à :

	Heures/semaine
a. Remplir des formulaires et de la paperasse gouvernementale	
b. Assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation existante (lecture des règlements, formation, vérification, administration, temps passé avec des comptables et des avocats)	

6. Combien déboursez-vous chaque année en honoraires professionnels (comptables, avocats, conseillers) pour assurer la conformité de votre entreprise aux règlements en vigueur? (Inscrivez le montant annuel en \$)

7. Au cours des trois dernières années, combien votre entreprise a-t-elle dépensé pour acheter de l'équipement spécial, effectuer des rénovations, etc. dans l'unique objectif de vous conformer aux règlements? (Inscrivez la somme en \$ que vous avez dépensée ces trois dernières années)

8. Quel impact les retards causés par les règlements (permis, etc.) ont-ils eu sur votre entreprise au cours des trois dernières années? (Sélectionnez une seule réponse)

- 44,0 Aucun impact ou aucun retard
- 41,7 Impact minime (pertes de 5 % ou moins sur mes ventes hebdomadaires)
- 14,3 Impact important (pertes de 6 % ou plus sur mes ventes hebdomadaires)

Question 9a. Veuillez décrire des expériences positives ou négatives que vous avez vécues par rapport à des règlements ou des autorités de réglementation (inspecteurs, vérificateurs, etc.). Ces exemples sont extrêmement utiles lorsque nous rencontrons des représentants du gouvernement.

Remarque : Vos témoignages pourraient servir à attribuer nos prix annuels *Coupe-papierasse d'or*¹ et *Poids lourd de la paperasserie*².

1. Le prix *Coupe-papierasse d'or* est remis à des personnes ou des équipes du gouvernement en reconnaissance du leadership dont ils ont fait preuve pour réduire de façon concrète la paperasserie et les formalités imposées aux entreprises.

2. Le prix *Poids lourd de la paperasserie* est remis à un ou des représentants du gouvernement qui nuisent aux entreprises avec des règlements malavisés, des processus incompréhensibles ou un piètre service à la clientèle.

9b. Pouvons-nous vous contacter pour en savoir plus sur l'expérience que vous avez vécue par rapport à des règlements ou des autorités de réglementation?

(Sélectionnez une réponse)

- 39,2 Oui
- 60,8 Non

10. Êtes-vous d'accord ou pas avec les énoncés suivants?

(Sélectionnez une réponse par ligne)

	D'accord	Pas d'accord	Sans objet/je ne sais pas
L'excès de règlements me décourage de faire croître mon entreprise	61,0	20,9	18,1
L'excès de règlements réduit beaucoup la productivité de mon entreprise	67,6	15,5	16,9
L'excès de règlements ajoute un stress important dans ma vie	77,9	12,3	9,8
Le fardeau réglementaire grossit sans cesse	85,5	5,1	9,4
Je ne conseillerais pas à mes enfants de démarrer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel	48,0	34,2	17,8
Trop souvent, le gouvernement crée des règlements qui tiennent plus compte des grandes entreprises que des petites	87,0	5,0	8,0
L'excès de règlements gouvernementaux a pour effet de réduire les investissements dans des projets majeurs qui pourraient soutenir l'économie (p. ex. ressources naturelles)	68,5	6,6	24,9
Des règlements moins nombreux et plus clairs m'aideraient à respecter les objectifs de la réglementation (p. ex. protection des travailleurs et de l'environnement)	85,1	3,6	11,3

11. De combien, en pourcentage, les gouvernements pourraient-ils réduire le fardeau administratif de votre entreprise sans mettre en péril l'intérêt public? (Veuillez inscrire un pourcentage approximatif)

28,7